

Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT)

Intitulé du GT : « Evaluation des matériaux et auxiliaires technologiques dans le domaine de l'alimentation et de l'eau » (MATAE)

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif multidisciplinaire d'experts compétents et indépendants ainsi qu'une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire.

■ Rôle et missions

Les matériaux utilisés au contact des denrées alimentaires et les matériaux des installations fixes, publiques ou privées, de distribution d'eau potable peuvent être à l'origine de la dégradation des qualités organoleptiques, physico-chimiques ou microbiologiques des aliments ou de l'eau destinée à la consommation humaine. L'innocuité des matériaux au contact des aliments (MCDA) et au contact de l'eau (MCDE) doit donc être évaluée. Il en est de même pour les produits de nettoyage de ces matériaux.

Les auxiliaires technologiques sont des substances volontairement utilisées lors du traitement ou de la transformation de matières premières, de denrées alimentaires ou de leurs ingrédients afin de répondre à un objectif technologique donné. Leur utilisation peut avoir pour résultat la présence non intentionnelle, mais techniquement inévitable, de résidus de la substance ou de ses dérivés dans le produit fini. La France est l'un des seuls pays européens à préciser leurs conditions d'emploi et à demander une évaluation des risques pour le consommateur des denrées alimentaires concernées, avant leur autorisation.

Instance scientifique consultative, le groupe de travail MATAE, nommé pour un mandat de quatre ans, est un élément clé du dispositif d'expertise collective mis en place à l'Anses. Ce groupe est saisi des questions d'évaluation des risques posées à l'Anses, qui s'inscrivent dans un contexte réglementaire, et portent sur les thématiques présentées ci-avant : MCDA, MCDE, auxiliaires technologiques, produits de nettoyage, nouveaux procédés.

Les conclusions des travaux adoptées par le groupe de travail (GT) constituent la base des avis rendus par l'Agence dans les domaines d'expertise couverts par le GT. Le GT se différencie d'un comité d'experts spécialisé par son périmètre de compétences, plus technique et plus ciblé. Le GT informe régulièrement le Comité d'experts spécialisé (CES) « Evaluation des risques chimiques dans

les aliments » (ERCA) et le CES « Eau » de l'avancement de ses travaux. Il pourra travailler en lien avec d'autres collectifs d'experts de l'Agence.

Les domaines d'expertise confiés au GT MATAE par l'Anses seront :

- l'évaluation des risques sanitaires liés aux substances/constituants chimiques entrant dans la formulation/composition des matériaux au contact des aliments et de l'eau ;
- l'évaluation des risques sanitaires liés aux composés chimiques entrant dans la formulation des produits de nettoyage de ces matériaux ;
- l'évaluation des risques sanitaires liés aux auxiliaires technologiques et aux nouveaux procédés utilisés dans la fabrication des denrées en alimentation humaine ;
- l'établissement ou la révision de lignes directrices pour l'élaboration des dossiers de demande d'autorisation ou d'agrément pour des matériaux au contact des denrées alimentaires, de l'eau ou des auxiliaires technologiques ;
- un appui fort à la réglementation française dans les domaines d'expertise du groupe de travail (ex. révision de textes réglementaires nationaux) mais également un appui scientifique et technique dans le cadre de travaux européens, notamment concernant la thématique MCDE ;
- la veille sanitaire dans les domaines dont il a la charge.

■ **Composition et fonctionnement**

Le groupe de travail MATAE sera composé d'une vingtaine d'experts, dont un(e) président(e) et un(e) vice-président(e), ayant des compétences multiples et complémentaires, transversales et une vision prospective des enjeux de santé publique dans les domaines des matériaux et objets au contact des aliments et de l'eau, des auxiliaires technologiques et des procédés de fabrication de denrées alimentaires.

Les compétences spécifiques recherchées sont mentionnées dans la fiche « Compétences recherchées pour la constitution du GT « Evaluation des matériaux et auxiliaires technologiques alimentaires soumis à autorisation dans le domaine de l'alimentation et de l'eau » (MATAE) ». Elles couvrent des domaines très larges : toxicologie, chimie des matériaux, méthodes analytiques, procédés utilisés dans l'industrie agro-alimentaire, réseaux de distribution d'eau, réglementations associées aux domaines couverts par le GT, etc.

Les sujets traités par le GT MATAE étant d'une grande diversité, ils impliquent pour les experts, au-delà de leur spécialité, une large curiosité scientifique. C'est pourquoi l'Anses recherche des experts prêts à s'investir en faisant preuve d'une capacité d'écoute, d'ouverture et de bienveillance pour garantir la qualité des débats scientifiques, pluralistes et contradictoires sur l'ensemble des sujets traités par le GT MATAE.

À compter de septembre 2022, le groupe se réunira en séance plénière selon une fréquence moyenne d'une réunion par mois. Des réunions en téléconférence pourront être organisées suivant les besoins.

Outre leur présence aux réunions plénières, les experts devront contribuer aux travaux du GT via l'analyse de dossiers industriels, la rédaction des rapports d'expertise, des recherches bibliographiques ciblées ainsi qu'une relecture critique des documents distribués en préparation des discussions en réunions plénières.

Une liste de personnalités compétentes est établie à l'issue de l'appel à candidatures pour le GT afin de pouvoir recourir à des spécialistes de différents domaines dans le cadre d'une évaluation particulière.